14H45

Résonnance musicale par Madame Violaine ANGER, Musicologue, Maître de conférences habilitée à diriger des recherches à l'université d'Évry et à l'École polytechnique

PREMIÈRE PARTIE

9H15

PRÉSIDENCE GEORGES DECOCQ, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE PARIS-DAUPHINE, PRÉSIDENT AFFECT

I - ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - LOI DU 28 DÉCEMBRE 2015

LE DISPOSITIF

Madame Anne CARON DEGLISE, Présidente de Chambre à la Cour d'appel de Versailles, Magistrate déléguée à la protection des majeurs

● LE POINT DE VUE DES PROFESSIONNELS

Madame Laurence GATTI, Directrice d'une association tutélaire Docteur Francis LARRUE, Médecin coordonnateur en EHPAD Madame Anne GOZARD, MJPM libéral (75), Présidente de la Chambre nationale des MJPM

10H15

II – LA PERSONNE DE CONFIANCE ET LES DIRECTIVES ANTICIPÉES L'IMPORTANCE DES ÉCRITS APRÈS LA LOI DU 2 FÉVRIER 2016

Monsieur Denis BERTHIAU, Maître de conférences à l'université de Paris 5 Madame Michèle LANG, Directrice d'un HAD Un notaire désigné par la chambre régionale des notaires Monsieur Frédéric DOS SANTOS, MJPM (21), Préposé d'établissement

- LE CONSENTEMENT AUX SOINS
- € L'ARTICULATION ENTRE LES NOUVELLES MISSIONS DE LA PERSONNE DE CONFIANCE ET LES MISSIONS DES MJPM
 - LES DIRECTIVES ANTICIPÉES
 - € LES ÉCRITS (MANDAT, FORME DE L'ÉCRIT, MANDAT DE PROTECTION FUTURE)

11H00 PAUSE - 11H30 REPRISE

III - L'HABILITATION FAMILIALE ALTERNATIVE À LA TUTELLE OU À LA CURATELLE?

LE DISPOSITIF

Madame Nathalie PETERKA, Professeur à la faculté de droit Paris-Est, Directeur des M2 «Protection de la personne vulnérable» et «Droit privé des personnes et des patrimoines», Responsable du diplôme interuniversitaire UPEC-Paris Diderot «expertise médicale dans le cadre de la protection des majeurs»

POINT DE VUE DU JUGE Monsieur Thierry VERHEYDE, Président de Chambre à la cour d'appel d'Aix en Provence DEUXIÈME PARTIE

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR JEAN HAUSER, PROFESSEUR ÉMÉRITE DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX MONTESQUIEU (FACULTÉ DE DROIT)

IV - LA RESPONSABILITÉ CIVILE EN DROIT DES MAJEURS PROTÉGÉS

♠ LA RESPONSABILITÉ DU MJPM DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DE LA PERSONNE DU MAJEUR PROTÉGÉ ET DE SON PATRIMOINE. IMPORTANCE DE LA FORMATION CONTINUE.

Monsieur Jean-Marie PLAZY, Professeur à la faculté de droit de l'université de Bordeaux, Responsable du diplôme universitaire « mandataire judiciaire à la protection des majeurs »

Madame Anne-Laure ARNAUD, MJPM (31), Présidente de la Fédération Nationale des Mandataires Judiciaires Indépendants (FNMJI)

15H30 PAUSE PAUSE - 16H00 REPRISE

V - LA PROTECTION DU MAJEUR EN DROIT PÉNAL (ABROGATION DES IMMUNITÉS FAMILIALES (LOI DU 28 DÉCEMBRE 2015)

Monsieur Frédéric STASIAK, Professeur Université de Lorraine Un avocat Madame Danielle MOREL, MIPM libérale (34-30)

♠ LE MAJEUR VICTIME DE L'INFRACTION

● LE MAJEUR AUTEUR DE L'INFRACTION

17H00

SYNTHÈSE PAR MONSIEUR JÉRÔME JULIEN, AGRÉGÉ DES FACULTÉS DE DROIT, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

REMISE DES DIPLÔMES

18H00

COCKTAIL DE CLÔTURE

18H30

CE PROGRAMME A ÉTÉ ÉLABORÉ PAR AFFECT AVEC LA COLLABORATION DE MONSIEUR JEAN HAUSER MADAME NATHALIE PETERKA MADAME ANNE CARON DEGLISE